

# SEMINAIRE ACADEMIQUE SUR LE SPORT SCOLAIRE ET LES ASSOCIATIONS SPORTIVES SCOLAIRES

---

Le mardi 23 octobre 2012 s'est tenu, au CRDP de Nantes, le deuxième séminaire académique du sport scolaire et des associations sportives scolaires dont le thème d'étude était :

**« Le sport scolaire, un atout pour réussir »**

**But du séminaire :** permettre aux chefs d'établissements et aux équipes éducatives d'envisager le sport scolaire, l'association sportive et les animations pédagogiques comme des outils efficaces au service de la formation et la réussite de tous les élèves.

Ainsi, la construction des compétences est au cœur d'une stratégie d'articulation des projets des équipes disciplinaires, de l'établissement, de l'UNSS, en cohérence avec le projet académique de formation, s'appuyant sur le support polymorphe du sport scolaire et l'espace multiforme des associations sportives où peut s'exercer pleinement la liberté des enseignants.

Dans le contexte de la refondation de l'école de la République et de la République par son école, cette deuxième rencontre aura permis à tous les acteurs de mieux prendre conscience de la responsabilité et du rôle essentiel de l'éducation physique, seule discipline à développer toutes les compétences du socle, dans l'atteinte de cet objectif de la réussite de tous.

Impulsée par Monsieur le Recteur de l'Académie de NANTES, organisée et conduite par les IA IPR EPS, cette rencontre a réuni une centaine de participants, chefs d'établissements et professeurs EPS coordinateurs d'associations sportives.

Organisation du séminaire :

- Accueil par Monsieur Bernard Lebrun, IA-IPR EPS
- Intervention de Monsieur le Recteur de l'Académie de Nantes
- répartition des participants sur les ateliers suivants :
  - o 1/ Une AS pour tous.
  - o 2/ Un sport scolaire et des AS au service de la réussite de tous les élèves (articulation de l'AS et du sport scolaire avec les projets).
  - o 3/ L'engagement de tous les acteurs (élèves, enseignants, chefs d'établissement).
  - o 4/ Le sport scolaire au service du développement des compétences.

## Introduction générale :

Intervention de Monsieur le Recteur de l'Académie de Nantes.

Monsieur le Recteur rappelle que cette rencontre autour du thème des associations sportives et du sport scolaire est la deuxième édition mais s'inscrit, cette année, dans un contexte différent de l'an passé. Faisant référence au discours du 26 septembre 2012 de Monsieur Vincent PEILLON, ministre de l'éducation nationale, il souligne le mot d'ordre de la nécessaire refondation de l'École de la République et de la République par son École et mentionne le rôle fondamental que peut jouer l'EPS et le sport scolaire dans cette mission.

S'appuyant sur un rappel historique très vivant de l'école de nos parents et du lycée en particulier, il souligne les modifications radicales qui se sont opérées au plan sociétal et des incidences au sein de l'école et de l'éducation physique.

Les rapports au corps, à la mixité, aux activités et à leur mode d'appropriation ont changé.

Ainsi, le projet académique de formation dont les axes d'évolution seront proposés en décembre 2012 ne peut faire l'économie d'une référence au sport et aux actions en EPS. Les établissements doivent mettre en synergie les potentialités éducatives de toutes les disciplines, des différents vecteurs et espaces de formation.

Plus concrètement, Monsieur le Recteur s'appuie sur le constat alarmant du surpoids de nombreux jeunes qui devient un enjeu de santé publique. L'obésité persiste quand elle est installée dès l'adolescence. Il s'agit bien de donner aux élèves un socle de connaissances et un habitus comportemental pour gérer cet aspect de la vie physique. Les études prouvent par ailleurs que les populations scolaires sont très conscientes du problème. Il est par ailleurs noté que les problèmes liés à l'anorexie, s'ils sont moins souvent évoqués, sont tout autant préoccupants.

Ainsi est clairement posé le problème de la définition du « sport » comme outil de cette formation. Existe-t-il des pratiques « labellisées » ou n'y a-t-il pas une palette d'activités physiques exploitables ? De la même façon, le statut du « professeur » n'est-il pas questionné ?

Ainsi émerge la nécessité, pour l'élève, de formuler des exigences sur le long terme. La démarche doit proposer des continuités de l'offre de formation. L'acquisition des compétences et connaissances doit s'étayer aussi en dehors des heures EPS pour permettre à l'élève de construire une cohérence des pratiques sportives, des expériences motrices et corporelles. L'apport complémentaire de connaissances liées à la santé, à la nutrition doit modifier leurs usages et modes d'appréhension, gage d'efficacité des compétences acquises pour longtemps.

Monsieur le Recteur poursuit son propos en soulignant quelques points essentiels qui éclairent l'enjeu de cette rencontre :

- La scolarisation obligatoire de tous les élèves en particulier des élèves handicapés ou à besoins particuliers. Il précise que l'intégration de ces élèves dans l'académie de Nantes est très légèrement inférieure au pourcentage national.
- Le socle commun propose une continuité entre le primaire et le collège que l'on observe aussi entre l'USEP et l'UNSS.
- L'EPS assoie ses contenus sur les sept compétences du socle. Les divers registres de langues sont mobilisés, tout comme les compétences informatiques, culturelles, humaines. Ainsi, l'EPS, discipline la plus transversale de toutes, ne doit pas demander la création d'une huitième compétence qui lui serait spécifique car son contenu articule par nature tous les autres. L'enseignement doit être repensé pour mieux rendre compte de la richesse du langage corporel, d'une communication au monde originale qui passe par la dimension physique. Le rôle du corps dans les apprentissages est rappelé. La simple écoute d'une leçon est déjà une compétence corporelle et il ne peut y avoir de séparation du corps et du cognitif.

Ces quelques rappels permettent de comprendre l'enjeu de la discipline EPS et sa grande responsabilité dans le processus d'évolution d'un système scolaire au service de la réussite de tous.

Enfin, s'appuyant sur le rapport de la cour des comptes et sur une étude des statistiques du pourcentage des licenciés UNSS, Monsieur le Recteur mentionne l'inefficacité des dispositifs du sport scolaire et son peu de lisibilité. La cour des comptes fait des propositions : intégrer les projets d'AS dans les projets d'établissements et rénover la place des élèves et des familles pour leur donner plus de responsabilité.

Monsieur le Recteur présente ensuite les 4 ateliers sur lesquels se répartiront les personnels:

- 1/ Une AS pour tous.

Un objectif quantitatif d'un licencié sur deux est fixé. C'est un objectif ambitieux.

Il est proposé de développer l'implication des filles dans les AS et les actions du sport scolaire (élargir les offres grâce aux activités « danse », « step » et « APPN »).

Il convient de fidéliser les élèves lors de leur intégration au lycée où l'on observe une baisse de la fréquentation, de développer la pratique des élèves de SEGPA, ULIS.

Monsieur le Recteur précise que le sport et les APS constituent un tremplin de la réussite cognitive et de remise en confiance de certains élèves quant à leurs capacités cognitives.

- 2/ Un sport scolaire et des AS au service de la réussite de tous les élèves (Articulation de l'AS et du sport scolaire avec les projets).

La réflexion autour du socle commun est ici engagée.

Monsieur le Recteur mentionne l'évolution des protocoles d'évaluation de l'EPS portant un regard moins exclusif sur la performance sportive, symptomatique de l'évolution des pratiques visant une plus grande réussite des élèves.

- 3/ L'engagement de tous les acteurs (élèves, enseignants, chefs d'établissements, familles).

Derrière cette ambition, il y a la socialisation, l'intégration des jeunes dans la société. Ceci implique une articulation des actions, des mesures régulières de leur efficacité.

- 4/ Le sport scolaire au service du développement des compétences.

La cohérence des actions est au cœur de cet atelier. En harmonie avec les programmes de la discipline, la démarche réalise la personnalisation des parcours scolaires.

Monsieur le Recteur conclue en rappelant le mot d'ordre de la nécessaire refondation de la République par son école, du rôle des collectivités territoriales dans ce contexte et revient sur la responsabilité de l'éducation physique et du sport scolaire dans ce projet. Citant Norbert ELIAS (Sport et civilisation. La violence maîtrisée), il rappelle que le sport est un des éléments du lien républicain, du lien social et du processus de civilisation et le refus de la violence.

Il exprime toute sa confiance envers une profession et des enseignants EPS traditionnellement engagés dans la formalisation et l'articulation des projets.

## Question de l'assemblée :

Question d'un professeur. La disparition des sections locales et l'objectif d'affiliation d'un élève licencié sur 2.

Monsieur le Recteur précise qu'une section sportive doit être labellisée et présenter un projet qui correspond au cahier des charges. Cette diminution perçue est à mettre en lien avec une exigence de qualité.

Monsieur Bernard Lebrun, IA IPR EPS dissocie l'AS des sections sportives et rappelle que l'AS accueille tous les élèves de tous les niveaux.

Question d'un chef d'établissement. Statut de chef d'établissement et de président d'AS. L'inquiétude est exprimée sur la confusion des genres en matière de gestion financière des AS.

La cour des comptes suggère que les chefs d'établissement ne soient plus les présidents d'AS.

Question d'un professeur. Recrutement problématique des volontaires pour prendre la responsabilité des AS.

La responsabilisation des acteurs est un enjeu fort actuellement en particulier dans le contexte d'une volonté d'augmenter les effectifs des pratiquants qu'il faudra gérer.

Question d'un professeur. Accompagnement éducatif et sport.

On constate actuellement une dégradation du recours au sport dans ce dispositif. En 2009 2010 11% pour l'académie, 10% au plan national. 2010 2011, petite dégradation mais l'académie reste à 0.3% au dessus du pourcentage national. Les derniers chiffres attestent d'une baisse plus conséquente. L'académie est à 8% contre 11% au plan national. Faisant référence aux éléments de son intervention, Monsieur le Recteur rappelle le rôle important que joue le sport dans ce dispositif qui va rester une priorité.

Question du temps scolaire.

Monsieur le Recteur précise que la démarche plaçant les disciplines académiques le matin, le sport l'après midi n'est pas la bonne réponse. Il rappelle que les établissements peuvent engager une réflexion autour du découpage de la semaine, des horaires de cours. Il invite les professeurs EPS à être les moteurs de ces réflexions.

Monsieur Bernard Lebrun remercie Monsieur le Recteur et invite une élève handicapée à relater son expérience de l'association sportive et de l'EPS. Anaëlle Roulet, élève au lycée Mendès France en Vendée est médaillée aux jeux paralympiques en natation. Marraine du championnat de France de triathlon, elle revient sur son expérience sportive mais aussi sur l'intérêt de l'engagement dans les fonctions de jeunes officiels. Elle offre un témoignage très vivant sur le rôle essentiel du sport, de l'association sportive et de l'EPS dans l'intégration des élèves handicapés et plus généralement de la réussite de tous.

## Atelier N°1

**Animateurs:** Bruno Colombier et Stéphanie Palagonia. (Rapporteurs des travaux)

**Thème : une AS et un sport scolaire pour tous.**

Monsieur Colombier ouvre l'atelier par un partage d'expérience de l'association sportive en SEGPA.

Celle-ci propose des activités « extra ordinaires » en liaison avec les cours d'EPS pour cette catégorie d'élèves.

Equitation, aviron, voile, construction d'une Yole de Ness en atelier Bois, natation (savoir nager pour la voile), BMX sont les activités programmées.

Le travail est organisé par cycle dans le prolongement de l'EPS.

Les collectivités locales mettent des moyens à disposition. Ceci fait écho au discours introductif de Monsieur le Recteur de l'académie qui précise que la refondation de la République par son école s'appuie nécessairement sur l'implication des collectivités territoriales.

Le coût des licences est pris en charge par la SEGPA.

Le projet d'AS est en lien avec le projet d'établissement. Il s'appuie sur l'analyse du profil des élèves, de leurs besoins et répond à une demande.

Un slogan : « Donner le plus à ceux qui ont le moins ».

Outre le bilan qualitatif, le résultat quantitatif est de 50% d'élèves SEGPA licenciés à l'UNSS.

Stéphanie PALAGONIA anime ensuite les échanges autour du questionnement qui suit :

- 1 - Comment mettre en place une offre sportive élargie adaptée et accessible au public féminin, à tous les niveaux (collèges et lycées)?
- 2 - Comment proposer aux élèves de ces quartiers (ZEP, ruraux, ...) une offre de pratique qui les motive?
- 3 - Comment mettre en place une convention de fonctionnement entre les AS de quartiers prioritaires et les autres AS grâce à une mutualisation des moyens?
- 4 - Comment inciter les élèves à se former en tant que « Jeunes officiels » tant dans les tâches d'arbitrage, d'organiseurs et de jeunes reporters afin qu'ils accèdent à des responsabilités concrètes et pérennes?
- 5 - Comment faire participer dans la même équipe élèves en situation de handicap et élèves valides?

Eléments de réponses:

Le rapporteur de l'atelier mentionne la richesse des échanges entre les participants et les partages d'expériences que ne reflèteront sans doute pas les quelques points qui suivent.

- Le milieu local n'offre pas une concurrence mais une complémentarité d'activités. Proposer des activités innovantes que les élèves ne pourraient pas pratiquer en club (Raid mixte, Run and Bike, jeux de l'UNSS...).
- Introduire les nouvelles activités qui appartiennent à la culture émergente (Hip Hop, Raid, Futsal, Step...)
- Proposer des activités basées sur le pôle compétition mais aussi sur le pôle animation pour obtenir l'adhésion de tous.

- Equilibrer l'offre par des activités basées sur des buts de maîtrise plus que sur des buts de performance pour faciliter l'adhésion des filles à l'AS: Raid, Golf, danse, step...
- Proposer des activités en adéquation avec le profil de l'établissement (LP) et le milieu local. Faire un état des lieux.
- Proposer des activités qui tiennent compte des attentes des élèves. Inviter les professeurs à animer les activités qui ne sont pas exclusivement leurs spécialités.
- Structurer le contenu de la journée du sport scolaire, communiquer, mobiliser, partager: moment important pour la découverte et la prise de licence, donner le goût aux élèves.
- Créer les « portes ouvertes » de l'AS.
- Elaborer une stratégie de communication interne à l'Etablissement mais aussi externe (reportage vidéo, jeunes reporters, presse locale...).
- Veiller à transmettre les informations, solliciter les élèves dans les moments clés de l'année (dès l'inscription ou la réinscription, en 6°, en 2°). Inclure ces informations dans les formulaires donnés aux familles dans leurs premiers contacts avec les établissements.
- Valoriser les capacités des élèves par rapport à leurs compétences (faire valoir le bonus au bac, remercier les JO à travers des récompenses ...)
- Annualiser le forfait AS (3h) sur des événements phares : Atlant'lycees, JSL, Raids, APPN, sorties AS en accord avec le projet établissement. Communiquer ces projets au conseil d'administration, développer des animations sur la pause méridienne.
- A propos du financement : dans certains départements le Conseil Général apporte son aide aux collèges. La Région aide les lycées avec le « PASS culture sport ». Les AS s'autofinancent sur des projets « anticipés». inégalité de la subvention municipale aux AS...
- Utiliser les moyens qui existent déjà (conventions ...)

## Atelier N°2

**Animateurs:** Alain le Chapelier (IA IPR EVS), Christine Royer (DSDUNSS49), Bernard Lebrun (IA IPR EPS).

Rapporteur des travaux : Christine Royer

**Thème : Un sport scolaire et des AS au service de la réussite des élèves.**

Bernard LEBRUN fait le constat que les projets d'AS, de districts prennent majoritairement en compte les aspects organisationnels. Il préconise de développer leur contenu par une définition d'objectifs, d'actions et d'indicateurs. Il suggère ainsi, en amont, une stratégie comparable à la démarche de projet. Des projets simples intégrant deux ou trois axes bien ciblés.

Le groupe échange sur les difficultés rencontrées et évoque quelques pistes :

- Disponibilité des installations municipales avec créneaux souvent trop limités (clubs présents sur les temps réservés en priorité au sport scolaire).
- Réunions et Assemblées Générales d'AS peu fréquentées par les élèves (peu impliqués) :
  - o Trouver des formes attrayantes, impliquer activement les élèves dès la conception du projet.
  - o Développer une stratégie de communication pour donner l'envie de pratiquer à l'AS et de s'investir dans des responsabilités.
- Conciliation des contraintes emplois du temps/créneaux AS.
  - o Les équipes de direction déploient une énergie conséquente pour trouver des solutions.
- Gestion de la balance entre le temps consacré au quotidien sur le terrain, la cour de récréation pour mobiliser et fidéliser les élèves (Priorité aux actions et à la sollicitation du plus grand nombre) et le temps de réunion (Concertation, conception d'un projet d'AS et stratégie d'actions dans une volonté partagée d'équipe). Actuellement, la balance n'est pas équilibrée :
  - o Compromis à trouver entre le pédagogique et l'organisationnel (Intention éducative/action impliquant l'élève).
- Gestion des contraintes de transport scolaire qui limitent la présence des élèves sur les créneaux AS.
  - o Ouverture de créneaux aux pauses méridiennes.
- Plus value de l'AS :
  - o Le projet est un bon moyen de faire vivre l'AS car il fixe des objectifs et définit des actions.
  - o Le gain pour l'élève, sa reconnaissance peut figurer dans le livret scolaire.

La communication apparaît comme un point essentiel et fait l'objet d'échanges:

- Site d'établissement accessible à tous: élèves, parents, communauté éducative, collectivités territoriales
- Site national unss.org accessible à tous.
- Réunions trimestrielles de parents, professeurs.
- Tableaux d'affichages dans les établissements, photos de rencontres (L'exploitation des photographies fait l'objet d'une demande d'autorisation aux parents ou responsables légaux pour être en conformité avec le « droit à l'image »).
- Fête de l'AS en fin d'année visible par tous.
- Ouverture de l'AS sur l'environnement de l'AS, faire connaître ce qui existe.
- Développer la reconnaissance des spécificités des établissements (PNDSS) : le projet national de développement du sport scolaire 2012-2016 (ex : LP peu de filles, établissement rural éloigné des installations). Le document PNDSS est accessible sur le site unss.org

## Atelier N°3

**Animateurs:** Pascal le Ster, Agnès Raybaud, Thomas Grenapin, Sophie Karlin.

Rapporteur des travaux : Agnès Raybaud.

### ***Thème : l'engagement des acteurs de la communauté éducative***

**Présents :** lycée J. Perrin Rezé (44), lycée Pierre Mendès France La Roche-sur-Yon (85), collège Le Galinet Blain (44), SNPDEN/ lycée Réaumur Laval (53), collège Le Plessis Mornay Saumur (49), collège E. Renan Saint-Herblain (44), EREA Les Sables d'Olonne (85), UGSEL/collège Champtoceaux (49), lycée Talensac Nantes (44), lycée Montgazon (49), Lycée Champ blanc (49).

### **Introduction :**

Pour développer la vie des AS, nous devons **sensibiliser** et **licencier davantage d'élèves** en gardant toujours à l'esprit que les expériences de la vie associative et du sport scolaire vécues dans le cadre de l'AS permettent aux élèves d'acquérir des compétences et de faire l'apprentissage de la citoyenneté.

### **L'engagement de tous est une nécessité :**

Le sport scolaire peut être un **axe stratégique dans un établissement**. Il permet des apprentissages complémentaires aux apprentissages scolaires.

Il permet de partager des moments d'émotions dans la solidarité, l'effort collectif.

Il permet de diversifier les centres d'intérêts.

**L'objectif de cet atelier est de formuler des propositions concrètes pour les AS** en s'appuyant sur un pilotage fondé sur la participation et l'interaction de tous les acteurs : enseignants, chefs d'établissements, parents, élèves, cadres et services UNSS, académiques, mouvement sportif.

### **Proposition 1 : « Rentabiliser la journée du sport scolaire » :**

Témoignages :

- La journée du sport scolaire a développé la cohésion de tous les personnels : professeurs EPS, des autres disciplines, personnels administratifs. Le regard des élèves sur les autres personnels a changé très positivement.
- Le projet d'établissement donne toute sa place au sport scolaire qui est une dimension du CESC. Le sport scolaire concerne tous les élèves, il n'est pas l'apanage exclusif des élèves sportivement performants.

### **Proposition 2 : « Améliorer la communication externe et interne » :**

Témoignages :

- Communication interne : « le fil » est une page d'information sur le lycée que les enseignants reçoivent dans leur boîte mail (informations sportives, voyages, formations...). Le panneau d'affichage est très valorisé au sein de l'établissement. Un « pigiste » gère son contenu.
- Le projet d'AS est lisible sur le site de l'établissement, e-lyco.

Constat : l'AS fonctionne bien lorsque le chef d'établissement a une sensibilité sportive.

### **Proposition 3 : « Reconnaissance du parcours sportif de l'élève » :**

- Reconnaître le parcours sportif de tous les élèves (statut de sportif de haut niveau scolaire en lycée général et technologique)
- Il faudrait également reconnaître ce statut aux élèves de la voie professionnelle.
- Possibilité de reconnaître et de valoriser l'investissement dans l'AS au niveau du bulletin scolaire.-

**Autres questions :**



- Question du suivi médical des élèves, du certificat médical.
- Le conseiller du Recteur pour la Santé aurait pu donner un avis éclairé à ce sujet et l'assemblée évoque l'intérêt de sa présence autour de la table.

## Atelier N°4

**Animateurs:** Delphine Evain, IA-IPR EPS

Synthèse des travaux : François Devaujany.

**Thème : Le sport scolaire au service du développement des compétences.**

L'atelier est ouvert par un tour de table visant à permettre à chacun d'exprimer les motifs de son engagement dans celui-ci, les points qu'il souhaiterait aborder et les réponses partagées qu'il souhaiterait obtenir face aux problèmes soulevés.

Un professeur pose le problème de la compatibilité des actions dans le calendrier scolaire, des contradictions possibles (vécues dans l'exemple cité) entre la participation à des compétitions et le suivi des leçons EPS (Cas d'une participation à un cross pénalisant l'élève lors d'une évaluation en badminton).

Un Principal de collège souhaite développer l'AS comme un outil de valorisation, d'acquisition de compétences transversales.

Un Principal de collège souhaite développer une réflexion autour des compétences sociales et civiques et fait état d'un décalage chez certains élèves de sections sportives dont l'état d'esprit et les actes ne collent pas aux valeurs de l'AS, aux comportements responsables qu'induisent le sport en général, les sections sportives en particulier. Ces élèves n'adoptent pas l'AS.

Un professeur souhaite développer une liaison, par l'intermédiaire du projet d'AS, entre le premier et le second degré. Il place son intention dans la volonté d'améliorer la réussite de l'élève.

Un autre professeur souhaite concevoir et mettre en œuvre un projet de district et un projet d'AS reliés aux compétences du socle. Il préconise une traduction, une structuration et une hiérarchisation des compétences rendant explicite la cohérence des projets.

Un autre professeur engage la réflexion autour du cahier de suivi des compétences, des acquisitions et de leur valorisation.

Un professeur exprime sa quête de légitimité au regard du coût engagé (réservation des salles, moyens horaires) et pose la question de la nature des critères de mesure de l'efficacité des dispositifs, de la lisibilité des actions, du gain pour les élèves. Il pose la question de l'évaluation qualitative des actions, de l'efficacité de la formation et des critères quantitatifs souvent réducteurs (Nombre de licenciés).

C'est l'occasion, pour Delphine Evain, de rappeler qu'il s'agit bien, effectivement, de relier, d'articuler, de faire mieux. De rendre plus intelligible et visible le travail réalisé, d'afficher la cohérence des actions dans une logique de projets articulés.

Ce tour de table révèle la profondeur de la question. Il s'agit d'identifier ce que l'AS peut apporter aux établissements, aux élèves. Cette synthèse des débats ne reflètera que partiellement, sans doute, la richesse des interventions.

Monsieur Viratel positionne l'UNSS comme une ressource, une aide aux mises en œuvre. Son expertise, la définition de ses différents rôles, le champ de ses compétences peuvent être mis au service des projets portés par les enseignants.

Il mentionne que l'expertise dans les APS, les valeurs du sport, l'autonomie, la citoyenneté sont autant d'enjeux essentiels qui doivent s'inscrire dans les problématiques des établissements, sur des temps identifiés et répondent à des besoins de formation fondamentaux.

Il précise que tous les publics sont concernés et rappelle que l'adaptation des actions à un contexte doit permettre la formation de tous (élèves ECLAIR, ULIS).

Le projet de district, à cet égard, est fondamental car il permet, outre la définition des objectifs, une distribution adaptée des moyens.

Une réflexion est ensuite menée sur la validation de compétences.

Delphine Evain nous rappelle qu'une compétence est acquise lorsqu'elle s'exprime dans un contexte différent de celui où elle a été construite.

Ainsi, l'AS peut être un espace où peuvent se mettre en œuvre des tâches complexes. Il s'agit de trouver des formes d'animations pour que s'opérationnalisent les actions qui développent les compétences. Communiquer sur un site, reprendre un règlement intérieur, organiser un événement sont, par exemple, une opportunité de former nos élèves. Par ailleurs, l'AS est aussi le lieu où s'exercent les compétences extérieures. Ainsi, en référence au discours de Monsieur le Recteur qui définit l'école comme un lieu où se croisent différents réseaux, l'AS offre une articulation vivante des activités et permet aux élèves d'investir complètement l'objet. Ceci participe à la cohérence de la formation.

La possibilité de pouvoir valider certaines compétences du socle dans ce contexte est évoquée.

S'invite dans le débat la notion de projet:

- La démarche de projet est rappelée. Il convient d'identifier la population, de repérer les compétences et ressources utiles à développer et de mettre en rapport des actions qui seront mesurées.
- Un professeur suggère de développer les communications entre cadres et professeurs pour faciliter les constats et définir les objectifs. Les chefs d'établissements apparaissent comme personnes ressources pour centraliser et synthétiser les informations.

Ici, nous évoquons la notion de réseaux, de bassins de formation, de communication, de mutualisation des informations entre les divers acteurs et donc de continuité des parcours. Peut-on imaginer des regroupements d'établissements autour de compétences à développer en cohérence? Delphine Evain invite les professeurs à aller à la rencontre des établissements de leur secteur de recrutement pour enrichir leurs connaissances des élèves et mieux connaître leur parcours, leurs acquis.

Monsieur Viratel rappelle que les projets de district permettent la mise en relation des projets et une identification collégiale des enjeux de l'AS. Les directives nationales, régionales et départementales ne sont pas des contraintes. Bien au contraire, les AS font remonter leurs projets en réunions de bassins et leurs besoins. La démarche est donc ascendante pour une meilleure efficacité. Ainsi, il est possible d'envisager une progression dans la construction des compétences. L'autonomie des établissements et la liberté pédagogique trouve ici un terrain d'expression.

Le district peut faire appel à projet. Exemple : le foot en salle comme moyen de faire progresser sur la citoyenneté, l'autonomie, la responsabilité. Nous observons la complémentarité des espaces de formation en écho aux programmes de la discipline.

Nous remarquons que le contexte éducatif qui fonctionne s'est inversé. Cette logique ascendante s'exprime dans la formation continue qui s'appuie sur les formations de proximité, le pilotage partagé des établissements, les logiques d'inspections qui mobilisent les équipes et moins le professeur, les pratiques pédagogiques et les protocoles d'évaluation.

Une conclusion provisoire nous invite à approfondir nos démarches de formalisation pour mieux articuler nos interventions. Monsieur le Recteur a mentionné la bonne tradition des enseignants d'EPS dans la formalisation des projets ; il s'agit bien de transposer cette culture dans la sphère de l'AS. Nous devons passer d'un élève acteur sportif à un élève acteur de son association sportive et transposer les méthodes de conceptualisation dans le champ de l'AS pour éclairer son aspect formatif.

Delphine Evain conclue nos débats.

- L'AS est un espace de formation aux supports variés qui peut se réfléchir en vue d'un effet.
- Il devient nécessaire d'entrer dans une démarche de formalisation de projets en prenant soin de caractériser les élèves et leurs besoins pour adopter une stratégie d'actions complémentaires, reliées et cohérentes.
- Il est nécessaire d'opérer des choix d'organisations pour opérationnaliser les intentions compatibles avec le milieu local dans lesquelles elles s'inscrivent.

Delphine Evain rappelle l'existence de la revue e-nov et du site académique comme ressource fonctionnelle.

L'assemblée se sépare à dix sept heures quarante cinq avec la conscience de la richesse de la rencontre mais aussi la frustration d'un temps d'échange trop vite écoulé.

Synthèse générale, synthèse des ateliers : François Devaujany